



Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi **notre pâque**, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi **célébrons la fête**, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec **des pains sans levain de sincérité et de vérité.**
(1 Corinthiens 5 v.7-8)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

Les 7 fêtes juives : quel en est le sens pour le chrétien ?

Ce message s'inspire de la publication « [Les fêtes juives - Lévitique 23](#) » parue dans [le Messager Évangélique de 1864](#).

CONTENU

Lecture de Lévitique 23	2
Introduction	4
Le Sabbat a un caractère particulier	5
Qu'est devenu le repos du 7 ^{ème} jour de Genèse 2 v.1-3 ?	5
L'introduction du jour de repos, le sabbat, pour le peuple de Dieu	6
Le repos du 7 ^{ème} jour, après le travail, est relatif à la terre !	7
Le repos du chrétien authentique est céleste, sur base de la résurrection !	9
Ce n'est que dans le repos millénial que se réalise le vrai sabbat sur la terre !	10
Les sept fêtes à proprement parler	10
1- La Pâque	11
2- La fête des pains sans levain	12
La fête des semaines	13
<i>Quelques rappels au sujet des sacrifices pour aider à comprendre</i>	<i>13</i>
<i>L'holocauste</i>	<i>14</i>
<i>Le sacrifice pour le péché</i>	<i>15</i>
<i>L'offrande de gâteau</i>	<i>15</i>
<i>Le sacrifice de prospérité</i>	<i>16</i>
3- La fête de la gerbe des prémices – début de la fête des semaines	16
4- La fête de la Pentecôte ou des premiers fruits – fin de la fête des semaines	18
<i>La moisson, qui n'est pas une fête</i>	<i>21</i>
5- La fête des trompettes ou fête du Jubilé	22
6- La fête du grand jour de l'expiation ou des propitiations	23
7- La fête des tabernacles	26
Au-delà du règne de justice et de paix dans la 1 ^{ère} création	30

Lecture de Lévitique 23

1 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **2** Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Les jours solennels (*) de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Ce sont ici mes jours solennels : **3** Six jours on travaillera ; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre : c'est un sabbat [consacré] à l'Éternel dans toutes vos habitations.

(*) temps fixés pour s'approcher de Dieu.

4 Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs temps assignés. **5** Le premier mois, le quatorzième [jour] du mois, entre les deux soirs, est la Pâque à l'Éternel [*1-fête de la Pâque*].

6 Et le quinzième jour de ce mois, est la fête des pains sans levain à l'Éternel [*2-fête des pains sans levain*] : sept jours, vous mangerez des pains sans levain. **7** Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; **8** et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu : au septième jour [il y aura] une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **10** Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe des prémices [*3-fête de la gerbe des prémices*] de votre moisson ; **11** et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat. **12** Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel ; **13** et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable ; et sa libation sera du vin, le quart d'un hin. **14** Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu. [C'est] un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. **15** — Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines (1*) ; elles seront complètes (2*) : **16** vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle ; **17** vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; vous les cuirez avec du levain : ce sont les premiers fruits à l'Éternel [*ou 4-fête de la Pentecôte*]. **18** Et vous présenterez avec le pain sept agneaux sans défaut, âgés d'un an, et un jeune taureau, et deux béliers : ils seront un holocauste à l'Éternel, avec leur offrande de gâteau et leurs libations, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel. **19** Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités ; **20** et le sacrificateur les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée devant l'Éternel, avec les deux agneaux : ils seront saints, [consacrés] à l'Éternel pour le sacrificateur. **21** Et vous publierez [une convocation] en ce même jour ; ce sera pour vous une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service : [C'est] un statut perpétuel, dans toutes vos habitations, en vos générations. **22** — Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

(1*) ici, litt. : sabbats ; comparer aussi [ch.25 v.8.](#) — (2*) hébreu : parfaites.

23 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **24** Parle aux fils d'Israël, en disant : Au septième mois, le premier [jour] du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation [*5-fête des Trompettes*] ; **25** vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu.

26 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **27** De même, le dixième [jour] de ce septième mois, c'est **le jour des propitiations** [*6-fête des propitiations*] : ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. **28** Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu. **29** Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. **30** Et toute âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai périr du milieu de son peuple. **31** Vous ne ferez aucune œuvre : [c'est] un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. **32** C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième [jour] du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez (*) votre sabbat.

(*) litt. : reposerez.

33 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : **34** Parle aux fils d'Israël, en disant : Le quinzième jour de ce septième mois, **la fête des tabernacles** (*) [*7-fête des tabernacles*] [se célébrera] à l'Éternel pendant sept jours. **35** Le premier jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. **36** Pendant sept jours vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu ; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu : c'est une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune œuvre de service.

(*) proprement : cabanes.

37 Ce sont là les jours solennels (1*) de l'Éternel, que vous publierez, de saintes convocations, afin de présenter des sacrifices faits par feu à l'Éternel, des holocaustes, et des offrandes de gâteau, des sacrifices, et des libations, chaque jour ce qui est établi pour ce jour, **38** outre les sabbats de l'Éternel, et outre vos dons, et outre tous vos vœux, et outre toutes vos offrandes volontaires que vous donnerez à l'Éternel. **39** Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours : le premier jour il y aura repos, et le huitième jour il y aura repos. **40** Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. **41** Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; [c'est] un statut perpétuel, en vos générations : vous la célébrerez le septième mois. **42** Vous habiterez sept jours dans des tabernacles (2*) ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, **43** afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. **44** Et Moïse dit aux fils d'Israël les jours solennels (1*) de l'Éternel.

(1*) temps fixés pour s'approcher de Dieu. — (2*) proprement : cabanes.

Introduction

Ces instructions ont été données par l'Éternel à son peuple terrestre, à titre de loi, tout comme les dix commandements. Ces fêtes qui se déroulaient tout au long de l'année, et d'année en année, faisaient partie des obligations légales, qu'Israël devait respecter littéralement ! Leurs bénédictions terrestres en dépendaient. Pour Israël, la bénédiction consistait à jouir matériellement des fruits du pays de Canaan, pays de lait et de miel. A proprement parler, Israël n'a jamais pu se trouver dans les conditions, où il pouvait pleinement en jouir. Ce ne sera que lors du règne millénaire, pendant lequel le Seigneur Jésus règnera sur la terre que ces bénédictions prendront leurs effets. En attendant, Israël, ou plutôt, les juifs (la tribu de Juda) présents sur la terre d'Israël lors de la venue du Messie, ont rejeté le Roi venu établir le Royaume promis, en réalisation des promesses faites à Abraham !

La mort et la résurrection de Christ, ouvrent alors une ère nouvelle, dont la durée n'a pas été révélée, c'est l'ère de la grâce, celle que nous connaissons depuis plus de deux mille ans ! Depuis Actes 2, le jour de la Pentecôte, de l'année de la crucifixion du Seigneur Jésus, le Saint Esprit est descendu sur la terre, d'une manière particulière dans l'Eglise, ou Assemblée, constituée de tous ceux qui avaient reçu par la foi, les Paroles du Seigneur Jésus ! C'est le baptême du Saint Esprit qui a eu lieu une seule fois, car depuis ce jour, l'Esprit de Dieu, demeure bien sur la terre, cherchant les âmes pour les amener à Christ ; il demeure de même dans l'Assemblée, où si on lui laisse la liberté d'agir, il dirige tous les services, notamment celui de la louange dans l'Assemblée. Il quittera la terre, avec l'Assemblée, Corps de Christ, lors de la première phase de sa deuxième venue. L'apôtre Paul explique bien cette phase de l'enlèvement de l'Eglise en 1 Thessaloniens 4 v.13-18, et aussi au même moment, le départ du Saint Esprit de la terre, **celui qui retient** encore quelque peu la puissance du mal, comme l'apôtre Paul nous le montre en 2 Thessaloniens 2 v.7 (« ... le mystère d'iniquité opère déjà ; seulement celui qui retient maintenant, le fera] jusqu'à ce qu'il soit loin.)

Le chrétien authentique, membre du Corps de Christ, ne possède aucune bénédiction sur cette terre, il possède celles qui sont « spirituelles dans les lieux célestes en Christ » (Ephésiens 1 v.3)

C'est ainsi que les fêtes que ce chapitre 23 du Lévitique nous présente doivent être considérées comme **n'ayant absolument en vue que la terre**. Si, ces fêtes, en tant qu'ordonnées aux juifs, ne peuvent être rapportées qu'à la terre, d'autres portions des Ecritures, élèvent nos regards plus haut, à savoir dans le ciel, pour alors faire entrer le chrétien dans des résultats tels qu'enseignés ici, avec la grande différence, que tout se rapporte au ciel.

Les rapportant au cadre céleste du chrétien, ces fêtes contiennent un enseignement d'une importance infinie pour le chrétien, car elles décrivent en image, les résultats glorieux et célestes, ainsi que les événements qui sont les fondements et aussi l'objet de notre foi, à savoir : **Le Seigneur a été offert en sacrifice sur la terre, le Saint Esprit est descendu sur les disciples sur la terre; l'Eglise, quoique sa gloire ne soit pas terrestre, a été formée par les souffrances sur la terre**, et elle-même attend que la création soit délivrée de la servitude de

la corruption. Le caractère et la valeur de ce qui a été fait sur la terre, de ce en quoi l'Eglise trouve sa part, nous sont présentés avec tous les détails nécessaires dans ce chapitre 23 du Lévitique

Le Sabbat, ayant un caractère particulier, il y a sept fêtes :

1. la Pâque
2. la fête des pains sans levain
3. la fête de la gerbe des prémices – début de la fête des semaines
4. la fête de la Pentecôte ou les premiers fruits – fin de la fête des semaines
5. la fête des trompettes
6. la fête du grand jour de l'expiation
7. la fête des tabernacles.

Il sera à noter que les fêtes de « La Pâque », des « pains sans levain », de « la gerbe des prémices » & de « la pentecôte » ont leur application spirituelle pour l'Eglise, et contiennent des enseignements importants pour ce qui concerne le culte rendu au Père, lui parlant essentiellement du Fils ! Les 3 autres fêtes ont un caractère prophétique et se rapportent, par rapport à nous, à des événements devant encore venir, après l'enlèvement de l'Eglise ([1 Thessaloniens 4 v.13-18](#)) ! On remarquera que ces 3 dernières fêtes se déroulent le même mois, le 7^{ème} !

Le Sabbat a un caractère particulier

Le Sabbat mentionné en premier, parmi les fêtes, a un caractère particulier, et dans ce sens n'est pas intégré, du moins au même titre que les autres fêtes.

NB. L'article du *Messenger Evangélique* duquel le présent texte se réfère, compte le sabbat comme fête, plaçant alors la « **gerbe des prémices** », image de la résurrection de Christ, comme point de départ de **la fête des semaines** pour aboutir à la fête de la Pentecôte ou **des premiers fruits**.

Qu'est devenu le repos du 7^{ème} jour de Genèse 2 v.1-3 ?

Dans les premières pages de la Parole de Dieu, le repos mentionné fût de courte durée. Après les six jours de la création en [Genèse 1](#), satisfait de l'accomplissement de son œuvre en création, Dieu se reposa le septième jour. Il donna à ce jour un caractère particulier, en le bénissant ([Genèse 2 v.1-3](#)). L'homme, jouissant de conditions particulièrement bonnes, dans l'innocence, n'ayant qu'un seul commandement reçu de Dieu à respecter, préféra écouter la voix de Satan, le père du mensonge, et pécha ! Il s'est ainsi rapidement vendu à Satan, comme nous le lisons en [Genèse 3](#) ! Il n'y avait alors **plus de repos possible pour Dieu, une nouvelle œuvre devait alors être faite : celle de la rédemption** (1*) ! Et pour ce faire, **le Seigneur du sabbat**, ayant guéri un homme des conséquences du péché, et **cela le jour du sabbat**, devait dire « **Mon Père travaille jusqu'à maintenant, et moi je travaille.** » ([Jean 5 v.17](#)). Immédiatement après la chute, **Adam & Eve essayèrent de cacher leur nudité** devenue insoutenable **pour la conscience** que leur péché a fait naître en eux, en se revêtant d'une ceinture de **leur propre confection ! Dieu a dû se mettre travail, le repos était rompu par le péché, en tuant**

un être vivant, du monde animalier, **pour revêtir Adam et Eve de la peau !** **Le sang** de cette bête, comme celui des taureaux et des boucs relatés dans les autres livres de Moïse (2*), **a dû couler pour payer le prix du rachat d'Adam et d'Eve**, sachant **qu'il enverrait un jour son Fils, la Parole** (le Créateur de Genèse 1) **devenue alors chair**, pour être **l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde !** ([Jean 1 v.1-4, v.14 & v.29](#))

(1*) « la rédemption » signifie le fait de racheter, c'est-à-dire acheter de la main de Satan, ce qui lui avait été vendu précédemment ! Par la chute, l'introduction de péché en Genèse 3, l'homme s'est vendu à Satan, et est devenu son esclave !

(2*) Le pentateuque, Genèse, Exode, Lévitique, Nombres & Deutéronome sont les 5 livres de Moïse.

L'introduction du jour de repos, le sabbat, pour le peuple de Dieu

Le repos de Dieu au terme de la création a pris fin par l'introduction du péché de l'homme. La suite des Ecritures nous raconte l'histoire de la race humaine en relation avec Dieu. Cette histoire ne mentionne pas de signe de repos, mais plutôt le développement d'une inimitié contre Dieu, jusqu'au jour où apparaît Abraham, qui mit sa foi en Dieu et qui « **contre toute espérance crut avec espérance** » ([Romains 4 v.18](#)). Sur base de cette foi, que Dieu lui compta à justice, Dieu lui fait une promesse inconditionnelle quant à sa semence. La Parole poursuit en nous racontant l'histoire de Jacob, dont le nom a été changé en celui d'Israël ! A partir d'Israël, et ses 12 fils, **Dieu s'est constitué un peuple terrestre**, en le choisissant sur base de sa grâce, et des promesses faites à Abraham, Isaac & Jacob, promesses à caractère terrestre, celles de **leur donner le pays de Canaan**, là où Dieu a fait venir Abraham depuis Ur. Le peuple séjourna alors en Egypte, où après plusieurs années y devint esclave du roi d'Egypte, le Pharaon !

Le peuple d'Israël, **racheté par Dieu de la main du Pharaon d'Egypte, au prix du sang de l'agneau sacrifié lors de la Pâque**, est ensuite introduit dans le désert, en route vers le pays promis, où aussi Dieu promettait d'y retrouver le repos !

Dieu éprouva Israël en leur proposant de lui communiquer une règle à suivre, **la loi, afin de maintenir sa relation en bénédiction terrestre avec son Rédempteur**, l'Eternel !

Le peuple, oubliant **son incapacité due au péché**, s'est engagé légèrement en disant : « **Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons** ». La loi s'exprimait dans un de ses articles en ces termes « *Souviens-toi du jour du sabbat, pour le sanctifier. Six jours tu travailleras, et tu feras toute ton œuvre ; mais le septième jour est le sabbat consacré à l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ta bête, ni ton étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, et la terre, la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat, et l'a sanctifié.* » ([Exode 20 v.8-11](#)) ! Cette première diffusion de la loi n'était pas encore arrivée jusqu'au peuple, que **le tout premier commandement était transgressé par la confection du veau d'or !** Moïse a dû briser les tables de loi, reçues de la main de Dieu.

Ce n'est qu'après l'intercession de Moïse, que Dieu, sur base de sa grande miséricorde, a redonné cette loi, promettant le repos lorsque les ennemis occupant le pays de la promesse seraient entièrement détruits. Hélas, cela n'a pas encore pu avoir lieu, comme nous le rapporte l'Ange de l'Éternel dans le livre des Juges ! Ils devaient détruire les autels que les habitants du pays avaient bâtis à leurs faux dieux, et ils ne devaient pas traiter alliance avec ces peuplades hostiles au vrai Dieu ! L'Ange doit leur dire « vous n'avez pas écouté ma voix. Pourquoi avez-vous fait cela ? Et aussi j'ai dit : Je ne les chasserai pas de devant vous, et ils seront à vos côtés, et leurs dieux vous seront en piège. » (Juges 2 v.2-3)

Lorsque le Seigneur Jésus est venu en terre d'Israël, la Parole devenue chair, pour établir son règne de paix et de justice, et donner ce repos promis, le peuple le rejeta jusqu'à le crucifier ! Suite à la mort et la résurrection du Seigneur Jésus, Dieu introduit une ère nouvelle, celle de la nouvelle création, dans laquelle l'homme ne peut y avoir accès que par la nouvelle naissance. Le repos est alors réalité pour l'homme qui est né de nouveau, mais ce repos ne se goûte que dans le cadre de la nouvelle création. Ce repos dont jouit l'authentique chrétien, étant en relation avec le Seigneur ressuscité dans le ciel, met à part le premier jour de la semaine, le dimanche, jour de la résurrection du Seigneur, non pas pour se reposer sur la terre, mais pour se souvenir de la mort du Seigneur Jésus, de sa résurrection et de son prochain retour ! Appartenant à un peuple céleste, il n'est pas concerné par le sabbat !

Dans le cadre de la première création, il n'y a ni paix, ni repos possibles, jusqu'à ce que se terminent deux périodes. D'abord l'ère de la grâce, par la première phase de la 2^{ème} venue du Seigneur Jésus, à savoir l'enlèvement de l'Église, Corps de Christ (1 Thessaloniens 4 v.13-18), ensuite la période des jugements, d'au moins 7 ans, annoncée dans le livre de l'Apocalypse, et qui prend fin par la venue du Seigneur Jésus pour juger le monde et établir son règne de paix et de justice. C'est ainsi que, comme l'exprime l'apôtre dans sa lettre aux Hébreux : « Il reste donc un repos sabbatique pour le peuple de Dieu. » (Hébreux 4 v.9).

Le repos du 7^{ème} jour, après le travail, est relatif à la terre !

« Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez et qui êtes chargés, et moi, je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi, car je suis débonnaire et humble de cœur ; et vous trouverez le repos de vos âmes. Car mon joug est aisé et mon fardeau est léger. » (Matthieu 11 v.28-30)

Le repos dans le cadre de la première création, repos du 7^{ème} jour, ne sera possible que lors du règne millénaire ! Mais pour le chrétien, il existe un vrai repos, n'ayant aucun rapport avec le sabbat, c'est le repos promis par le Seigneur à celui qui vient à lui !

On notera qu'entre les quatre premières fêtes qui suivent le Sabbat et les trois dernières qui viennent après, il y a un intervalle long et significatif, qui s'étend jusqu'au septième mois ; c'est alors seulement, que la trompette retentit, pour la première de ces trois dernières fêtes. Il n'est rien dit grand-chose au sujet de cette longue période, si ce n'est le verset 22

relatif à la glanure laissée pour le pauvre et l'étranger. On reviendra sur ce point après avoir traité la fête de la Pentecôte.

Nous rencontrons un arrangement un peu du même genre dans [les sept paraboles du chapitre 13 de l'Evangile de Matthieu \(*\)](#), qui nous donnent [l'histoire prophétique du royaume des cieux](#). Le chapitre 23 du Lévitique nous montre, au contraire, [les voies terrestres de Dieu en grâce envers Israël](#), et dans bien des cas, nous le savons, par la grâce d'adoption envers nous aussi. [D'un côté, nous trouvons le récit de ce qui a préparé le repos, précédé par l'établissement de ce repos \(le sabbat\), qui est le repos de Dieu en type ; de l'autre, les effets et la nature du travail nous sont présentés, après que nous avons pu apprendre quels sont les traits caractéristiques de l'ouvrier, et quels sont, en principe, et la manière de la réception et les résultats de son travail.](#)

(*) La parabole du semeur (v.1-9 & 18-23) – La parabole de l'ivraie (v.24-30 & 34-43) – La parabole du grain de moutarde (v.31-32) – La parabole du levain (v.33) – La parabole du trésor caché dans un champ (v.44) – La parabole de la perle de grand prix (v.45-46) – La parabole du filet (v.47-50)

[Le repos de Dieu est ce qui distingue l'homme de l'animal, ce qui fait que l'homme n'est pas comme l'animal, dont toutes les espérances et tout le travail trouvent leur terme ici-bas, dans ce qui périt.](#)

« ... une promesse ayant été laissée [d'entrer dans son repos](#), ... nous qui avons cru, [nous entrons dans le repos](#), ... Appliquons-nous donc à entrer dans [ce repos-là](#), ... » ([Hébreux 4 v.1-13](#))

Il s'agit du [repos de Dieu !](#) à savoir, [la part de bonheur et de communion, dans lesquels Dieu, jouissant de ses œuvres de création et de rédemption, a trouvé sa satisfaction, il nous la fait partager dans les richesses de sa grâce ; par son travail, il nous fait participer à ce qui fait sa joie et ses délices, qu'il s'agisse de communion céleste \(pour le chrétien\) ou de bénédiction terrestre \(pour Israël\). Les pensées et les aspirations de la nature renouvelée sont amenées à trouver leur source et leur fin dans ce repos de Dieu, maintenant en espérance.](#)

[Dieu et l'homme sont amenés à l'unité ou à la communion d'une même félicité, la créature \(à savoir le chrétien authentique\) étant, par le Saint Esprit, rendue capable de jouir de cette communion.](#) Comme c'était aussi, ce dont le Seigneur Jésus jouissait Lui-même alors qu'il était sur cette terre !

« Car [la création](#) a été assujettie à la vanité ... dans l'espérance que [la création elle-même](#) aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Car nous savons que [toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu'à maintenant](#) ; et non seulement elle, mais nous-mêmes aussi qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps. » ([Romains 8 v.20-23](#))

[La création](#) elle-même sera également [bénie et en repos. La foi, la patience et la lutte y](#) sont maintenant nécessairement liées, et donnent ainsi un caractère complexe à la pensée du

fidèle, car si le repos est assuré et certain pour lui ; si le repos lui appartient, la lutte est là, dans le présent ; il y est assujéti et doit passer par ce chemin.

Le Sabbat, c'est-à-dire le septième jour, était donc la première grande fête caractéristique et répétée. — Le Sabbat était au septième jour, parce que le repos venait après le travail, et que ni la chair, ni la loi, ne connaissent de repos qu'à la fin du travail, et que le repos du monde et de la terre, le repos de la création, ne devait arriver, qu'après que la peine et le travail, introduits par le péché, auraient pris fin et seraient passés. Ce septième jour représentait le repos de Dieu après la création (comparez Genèse 2 v.1-3) ; et quand le travail eût été imposé à l'homme. Ce jour devint, pour l'homme ayant son héritage sur la terre, le gage et le type du repos qui restait pour le monde et pour lui. (Ce qui sera le cas pour ceux qui entreront dans le royaume millénaire, ayant reçu l'Évangile du Royaume)

Le repos du chrétien authentique est céleste, sur base de la résurrection !

Mais les chrétiens authentiques n'ont rien dans le monde ; ils sont morts au monde (1*) : la résurrection est pour eux le commencement, en même temps que la substance et la finalité de leur espérance et de leur vie. (2*)

(1*) « ... la croix de notre seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde. » (Galates 6 v.14) — (2*) « Si donc vous avez été ressuscités avec le Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu ; pensez aux choses qui sont en haut, non pas à celles qui sont sur la terre ; car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. » (Colossiens 3 v.1-3)

Le premier jour de la semaine, auquel Jésus ressuscita d'entre les morts, est pour eux, dans leur culte, le vivant témoignage (aussi bien que le mémorial de ce qui leur a valu le repos), du repos qui demeure pour eux, dont ils jouissent maintenant en esprit ! Ils sortent de ce repos pour aller travailler, encore un peu de temps, dans le monde, au milieu duquel ils sont appelés à vivre pour le moment.

Ce jour n'est pour eux ni le repos de la création ni un repos terrestre, mais la rédemption, la résurrection, et l'espérance d'un repos dans le ciel ! C'est pourquoi ils le célèbrent, non pas au jour où Dieu se reposa lors de la création, mais AU JOUR OÙ JÉSUS, le commencement de la bénédiction et de la gloire, comme chef de l'Assemblée, le premier-né d'entre les morts, RESSUSCITA et, pour ce qui est de l'œuvre de la rédemption, se reposa. Cette œuvre, en effet, était achevée, et, sous ce rapport, Jésus se repose, continuant seulement d'agir incessamment encore pour la bénédiction éternelle et le service des siens, qui, dans ces choses, se réjouissent et sont en communion avec Lui, comme avec leur souverain sacrificateur (*), Celui qui conduit leurs louanges, sans qu'ils s'en reposent jamais, — en puissance de vie maintenant, en esprit ; plus tard dans le corps.

(*) « ... afin qu'il fût un miséricordieux et fidèle souverain sacrificateur dans les choses qui concernent Dieu, ... » (Hébreux 2 v.17) « ... Ayant donc un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieus, Jésus, le Fils de Dieu, tenons ferme notre confession ; car nous n'avons pas un souverain sacrificateur

qui ne puisse sympathiser à nos infirmités, mais nous en avons un qui a été tenté en toutes choses comme nous, à part le péché. Approchons-nous donc avec confiance du trône de la grâce, afin que nous recevions miséricorde et que nous trouvions grâce pour avoir du secours au moment opportun. » ([Hébreux 4 v.14-16](#))

Ce n'est que dans le repos millénial que se réalise le vrai sabbat sur la terre !

Le Sabbat représente donc **le repos millénial tout entier** ; **le repos céleste**, ou la résurrection, (*) et **le repos terrestre** ou repos pour la chair.

(*) mais en **tant que repos**, comme expliqué au paragraphe précédent, et **non pas** en tant que 7^{ème} jour durant l'ère de la grâce !

Toutefois, **sauf quant au principe général**, le chapitre 23 du Lévitique **ne parle que du repos terrestre, le repos de la création.**

La loi conservait le type de ce repos, **tout en prouvant que, sous son régime, l'homme ne pouvait y arriver !** C'est pourquoi, **quand le Seigneur fut accusé de violer le Sabbat**, il répondit : « **Mon Père travaille jusqu'à maintenant, et moi je travaille** » ([Jean 5 v.17](#)) !

Le Père et le Fils intervenaient en grâce **pour amener ce bonheur que la loi ne pouvait produire**, auquel **l'homme, dans son impuissance, ne pouvait atteindre !**

Dieu, dans sa souveraineté, et dans la gloire de la rédemption, comme Père et Fils, intervenait ; **il « travaillait » Lui-même, sans se reposer**, car il était **venu en grâce, là où l'homme dans sa misère ne trouvait pas de repos. Jusqu'à maintenant**, le Père et le Fils **« travaillaient »**, car **l'homme n'était pas encore délivré.**

Les sept fêtes à proprement parler

Il y avait **trois grandes fêtes principales**, à l'occasion desquelles, **tous les mâles** devaient se rassembler dans le lieu que l'Éternel s'était choisi pour y faire habiter son nom (*) : **la Pâque, la Pentecôte**, et **les Tabernacles**, ayant chacune son caractère particulier et distinct.

(*) « *Trois fois l'an tous tes mâles paraîtront devant la face du Seigneur, l'Éternel.* » ([Exode 23 v.17](#)).
« *Trois fois l'an tout mâle d'entre vous paraîtra devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi : à la fête des pains sans levain, et à la fête des semaines, et à la fête des tabernacles ; et on ne paraîtra pas devant l'Éternel à vide, ...* » ([Deutéronome 16 v.16](#)).

Le chapitre 23 du livre du Lévitique est divisé en un certain nombre d'ordonnances distinctes, commençant chacune par ces paroles : « **l'Éternel parla aussi à Moïse, en disant** », comme c'est généralement le cas dans la Parole de Dieu.

On notera que le premier paragraphe commence au verset 1, pour se terminer au verset 8. Il réunit dans une série, **formant un seul tout, le Sabbat, la Pâque et la Fête des pains sans levain.**

Cependant au verset 4, **la Pâque** est distinguée des deux autres fêtes comme étant **historiquement la première des six fêtes annuelles**. **Les autres fêtes sont, moralement liées et identifiées avec elle**, car **ce n'est que par la Pâque que l'on obtient le repos !**

1- La Pâque

D'autres choses apportent leur contribution à la **jouissance du repos**, mais c'est bien **par la Pâque** qu'on **possède le repos** ! Si cela s'applique littéralement au repos terrestre, **il n'est pas moins vrai que son principe se transpose aussi spirituellement au chrétien !**

« ... **notre pâque, Christ, a été sacrifiée** ... » (1 Corinthiens 5 v.7) « ... qui nous a rendus capables **de participer au lot des saints** dans la lumière (*) ... » (Colossiens 1 v.12)

(*) « lot des saints » = l'héritage dans la jouissance du **repos céleste** !

Ce principe est d'une grande importance.

La pâque de Dieu est **l'unique et seul fondement de repos et de sécurité** ! C'est **de sa valeur aux yeux de Dieu** que **les enfants et le peuple de Dieu, peuvent se nourrir** à l'intérieur de leur maison, étant **abrités par le sang** qui a été placé sur le linteau et les poteaux de la porte d'entrée de leur maison.

L'ange destructeur voit le sang de l'agneau et, **sur ordre de Dieu, il ne peut entrer, il doit passer outre.**

Dans les maisons des Israélites, tout est paix, quoique le jugement les environne, et que l'épreuve et la lutte les attendent !

Quant à ce qui concerne l'Eglise, **le chrétien authentique jouit d'un parfait repos ! Il a placé sa foi dans l'Agneau de Dieu**, l'Agneau pascal, ce qui lui donne **toute sécurité** ! Il peut **se nourrir spirituellement de la valeur de cet Agneau**, sacrifié à la croix, pour qu'il puisse être à l'abri de son sang, placé symboliquement sur les poteaux et le linteau de la porte, là où il habite spirituellement !

« ... vous avez été rachetés ... par **le sang précieux de Christ**, comme d'**un agneau sans défaut et sans tache** ... » (1 Pierre 1 v.18-19)

L'Esprit fait une œuvre qui agit **sur nous**, pour nous amener à Christ, et lorsque nous sommes à Lui, **il fait une œuvre qui agit en nous**. L'Esprit ne fait pas une œuvre **pour nous** ! **C'est Christ**, en obéissance au Père, qui a fait l'œuvre **pour nous** !

En ce qui concerne **la Pâque**, il ne s'agit **pas de l'œuvre de l'Esprit de Dieu, sauf en ce que l'Esprit EN REND TÉMOIGNAGE au-dedans de nous, et pour nous**. **L'œuvre de l'Esprit découvre le péché, nous mène à la lutte**, provoque en nous ces exercices **qui mettent au jour les fautes et les manquements de nos cœurs ; mais l'œuvre de l'Esprit n'est jamais la garantie ou le fondement de notre paix**. C'est **l'œuvre de Christ** qui est **cette garantie de notre paix**, mais **c'est par l'Esprit** que nous l'apprenons et que nous en jouissons !

Quand l'Ennemi nous attaque, l'Esprit peut être le moyen de prouver que la paix que nous possédons n'est pas une fausse paix ; mais l'œuvre de l'Esprit ne peut jamais être le fondement véritable de notre paix, car cette œuvre est toujours en relation avec nos imperfections ; et, il faut la perfection quelque part, pour qu'il y ait un fondement de paix devant un Dieu parfait.

« Par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » (Hébreux 10 v.14). « Il a fait la paix par le sang de sa croix » (Colossiens 1 v.20).

Rien ne peut être mêlé à l'œuvre qui donne cette paix ; rien en nous ne peut s'élever à la mesure de sainteté dont ce sang est l'expression, ni ne peut par conséquent faire la paix comme ce sang l'a faite. Il est la revendication même de la parfaite sainteté en face de tout le péché, et par suite la paix parfaite du croyant en face de tout le péché, car ce qui seul pouvait réellement mesurer toute l'étendue du péché (*), abolit le péché et en purifie ceux qui marchent dans la lumière.

(*) ce dont le chrétien ne pourra jamais faire, bien qu'il en soit délivré

« Car aussi notre Pâque, Christ, a été sacrifié ... » (1 Corinthiens 5 v.7).

Christ, sacrifié pour nous, est donc bien sans aucun doute l'antitype (*) de l'agneau qui était immolé.

(*) « antitype » signifie, ce qui est l'objet que l'image (le type) représente. « La Pâque juive » est l'image de Christ, l'Agneau de Dieu, sacrifié à la croix pour nous !

« Dieu ... à la fin de ces jours-là, nous a parlé dans le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, ... , ayant fait par lui-même la purification des péchés, s'est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux ... » (Hébreux 1 v.1-3), « ... le christ Jésus, ... s'est anéanti lui-même, ... il s'est abaissé lui-même, étant devenu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a haut élevé et lui a donné un nom au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus se ploie tout genou des êtres célestes, et terrestres, et infernaux, ... » (Philippiens 2 v.5-10), « ... Tu es digne de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux ; car tu as été immolé, et tu as acheté pour Dieu par ton sang, de toute tribu, et langue, et peuple, et nation ... » (Apocalypse 5 v.9)

De plus, c'est sous ce caractère de l'Agneau pascal, que, en relation avec son œuvre à la croix, et en rapport avec la valeur de celle-ci, Christ occupe maintenant le trône, comme nous l'apprennent les portions de la Parole citées ci-avant !

2- La fête des pains sans levain

« ... ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain. Car aussi notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête (*), non avec du vieux levain, ni avec

un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité. » (1 Corinthiens 5 v.6-8)

(*) célébrons ce dont « la fête des pains sans levain » est l'image, et non pas la cène, comme beaucoup l'enseigne

La Fête des pains sans levain se rattache à la Pâque elle venait nécessairement après celle-ci.

Ayant été acceptés en vertu du sang, nous saisissons la perfection sans levain de Christ, et nous nous en nourrissons. La foi nous le fait connaître, comme n'ayant en Lui aucun « levain de malice ou de méchanceté », et par l'esprit de sa sainteté qui habite dans notre nouvelle nature, nous avons communion avec Lui, nous jouissons de Lui, et faisons de Lui notre nourriture. La fête des pains sans levain nous présente donc le sacrifice sans tare et la perfection sans levain de Christ, auxquels nous avons part. Ces choses sont le fondement assuré du repos, de ce repos qui reste pour le peuple de Dieu. Voilà ce que Christ était dans le monde, — et en figure nous apprenons à le connaître ainsi ici.

La fête des semaines

Dans le paragraphe allant du verset 9 à 22, voici un nouveau commandement, dont l'application est future par rapport au moment où il a été donné, il n'a pas de sens dans le désert, mais bien dans le pays de la promesse. Il s'agit de la « fête des semaines »

Cette fête commence par celle de la gerbe des prémices (résurrection de Christ) et se termine par celle de la pentecôte (l'effet de la résurrection de Christ, le Saint Esprit venant habiter dans l'Eglise, et depuis lors dans chaque croyant scellé de Lui).

La fête des semaines contient en filigrane un double message, d'un côté nous y trouvons, le rappel de Christ ressuscité et présenté à Dieu en résurrection, avec l'Eglise, Corps de Christ, mais aussi la relation que le résidu (*) aura avec Lui !

(*) « le résidu », dont les disciples étaient une expression lorsqu'ils suivaient le Seigneur, et la compagnie de ceux parmi les juifs qui croiront à l'Evangile du Royaume, durant la grande tribulation, alors que l'Eglise aura été enlevée. Il s'agit de ceux qui diront alors lorsque le Seigneur viendra pour régner : « Quelles sont ces blessures à tes mains ? », et à qui le Seigneur Jésus répondra : « Celles dont j'ai été blessé dans la maison de mes amis. » (Zacharie 13 v.6)

Quelques rappels au sujet des sacrifices pour aider à comprendre.

Nous lisons au verset 19, en rapport avec la fête de la pentecôte : « Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités ... » Il n'est pas de même à l'égard de la gerbe des prémices, type de la résurrection de Christ ! Il n'est là pas question de sacrifice pour le péché, mais bien d'un holocauste à l'Eternel : « Et le jour où vous ferez tourner la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Eternel ; et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à

l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable ; et sa libation sera du vin, le quart d'un hin. » (Versets 12-13)

La gerbe des prémices est l'image ou le type de la résurrection de Christ, sur laquelle repose l'acceptation de l'Eglise et du résidu Juif, ainsi qu'il est dit au verset 11 : « pour que vous soyez agréés ».

Les sacrifices dont nous entretient le livre du Lévitique, sont dans l'ordre dans lequel ils nous sont donnés : l'holocauste, l'offrande du gâteau, le sacrifice de prospérité, le sacrifice pour le péché et le sacrifice pour le délit.

- Les deux premiers, l'holocauste & l'offrande du gâteau, représentent Christ, s'offrant Lui-même à Dieu sans tache et parfait.
- Le troisième, le sacrifice de prospérité, est la figure de la communion de l'adorateur avec le sacrifice, et avec Dieu par le sacrifice.
- Les deux derniers, le sacrifice pour le péché & le sacrifice pour le délit, sont l'expression du besoin de l'adorateur comme pécheur responsable devant Dieu, cette responsabilité étant portée pour lui par la victime à lui substituée, et qui sous le poids du péché et de la responsabilité dont elle s'est chargée, est traitée comme le pécheur lui-même devait l'être.

Ces différents traits donnent un caractère très distinct à chacun de ces sacrifices, et trouvent tous leur révélation dans la mort et le sacrifice de Jésus.

L'holocauste

L'holocauste était donc la figure de l'abandon complet de la vie, duquel tout dépendait et cela non pas par suite d'une transgression imputée, mais l'offrande de Lui-même, offrande non imposée mais absolument volontaire, comme nous pouvons lire au chapitre 10 de l'Evangile de Jean : « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne. Personne ne me l'ôte, mais moi, je la laisse de moi-même ; j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir de la reprendre : j'ai reçu ce commandement de mon Père. » (versets 17-18).

La vie entière de Jésus était l'expression de ce principe, dont sa mort fut le plein accomplissement et la pleine manifestation et le sceau : « ... Christ ... s'est livré lui-même pour nous, comme offrande et sacrifice à Dieu, en parfum de bonne odeur. » (Ephésiens 5 v.2) C'est de cette offrande de Lui-même que l'évangile de Jean, qui présente Christ spécialement comme le Fils de Dieu, rend particulièrement témoignage.

Voici quelques traits qui soulignent le côté de l'holocauste dans l'Evangile de Jean :

- La scène du jardin de Gethsémani n'est pas mentionnée
- « ... Levez-vous, partons d'ici » (Jean 14 v.31)
- « ... C'est moi ... » (Jean 18 v.5 & 6)
- « ... ils reculèrent et tombèrent par terre. » (Jean 18 v.6)

- « ... si donc vous me cherchez, laissez aller ceux-ci,— afin que fût accomplie la parole qu'il avait dite : De ceux que tu m'as donnés, je n'en ai perdu aucun. » ([Jean 18 v.8-9](#))
- « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ? » n'est pas mentionné, comme il l'est en [Matthieu 27 v.46](#) & [Marc 15 v.34](#) !
- « ... il dit : C'est accompli. Et ayant baissé la tête, il remit son esprit. » ([Jean 19 v.30](#)), il n'est pas dit ici « il expira », comme en Marc et en Luc

N'est-ce pas là **l'holocauste offert** sur l'autel d'airain situé dans le parvis du Tabernacle, la victime s'offrant elle-même, de sa propre et libre volonté, jusqu'à la dernière limite ?

Il était toujours vrai, en principe, que la « **viande** » de Jésus était « **de faire la volonté de Celui qui l'avait envoyé** » ([Jean 4 v.34](#)) ; mais cela s'est démontré au plus haut degré lorsque notre Seigneur Jésus s'offre lui-même au Père et lui rend son âme, en remettant entre ses mains son esprit !

Ce sacrifice était une offrande faite par feu, d'agréable odeur à l'Eternel !

Le sacrifice pour le péché

Les choses sont toutes différentes pour le sacrifice pour le péché en tant que tel. Celui qui avait péché, devait **confesser ses péchés sur le sacrifice pour le péché**, en posant ses mains sur la tête de la victime, **il transférait ainsi symboliquement ses péchés sur la tête de la victime. Le corps de la victime** offerte était alors **brûlé hors du camp** comme une **chose souillée**. La victime, se substituant au pécheur, portait les péchés sur sa tête et dans son corps, fait péché pour le pécheur, souillé et traité comme tel.

Cependant, un lien unissait cette offrande pour le péché et l'holocauste, car ces deux offrandes **préfiguraient le sacrifice de Christ à la croix, seule la graisse était brûlée sur le même autel**, l'autel d'airain. Ainsi la graisse fumait **en odeur agréable à l'Eternel** (*)

(*) « ... **il ôtera toute la graisse**, comme la graisse a été ôtée de dessus le sacrifice de prospérités ; et **le sacrificateur la fera fumer sur l'autel, en odeur agréable à l'Eternel** ; et le sacrificateur fera propitiation pour lui, et il lui sera pardonné. » ([Lévitique 4 v.31](#))

L'offrande de gâteau

L'offrande de gâteau avait le même caractère général que **l'holocauste**, en ce qu'il était comme celui-ci **une offrande volontaire faite par feu, d'agréable odeur à l'Eternel**.

Si l'holocauste est l'offrande complète de lui-même, versant son sang et offrant sa vie afin que le Père puisse constater son propre amour envers nous, alors que nous n'étions encore de pauvres pécheurs perdus (1*), **l'offrande de gâteau** représente, **le don à Dieu de ses facultés naturelles, sans péché**, ayant dans toute sa marche sur la terre, fait briller les caractères de l'homme, **tel que Dieu veut voir et apprécier** (2*). Tout était parfait en Lui. C'est ainsi **une offrande faite par feu, d'agréable odeur à l'Eternel**.

(1*) « Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. » ([Romains 5 v.8](#)) – (2*) « je fais toujours les choses qui lui plaisent. » ([Jean 8 v.19](#))

Le sacrifice de prospérité

Le sacrifice de prospérité était par la graisse brûlée sur l'autel, une offrande faite par feu, d'agréable odeur à l'Éternel : Ceux qui l'offraient en mangeaient la chair, et puisqu'il était la communion des adorateurs. Ceux-ci ayant en eux du péché (pas sur eux), ils devaient offrir en même temps des pains levés.

3- La fête de la gerbe des prémices – début de la fête des semaines

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificeur une gerbe des prémices de votre moisson ; et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificeur la tournoiera le lendemain du sabbat. Et le jour où vous ferez tourner la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel ; et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable ; et sa libation sera du vin, le quart d'un hin. 14 Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu. C'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. » (Lévitique 23 v.9-14)

Le lendemain du sabbat (soit le 1^{er} jour de la semaine), la gerbe des prémices (1*) était tournoyée (2*) devant l'Éternel (versets 10-14).

(*) la première gerbe de la moisson – (2*) « tournoyer » signifie la montrer en la faisant tourner de tous ses côtés de manière à la faire apprécier.

Au premier jour de la semaine, le lendemain du sabbat, le Seigneur Jésus, n'ayant pas vu la corruption, ressuscita d'entre les morts, et devint ainsi les prémices de ceux qui dorment.

De la même manière que la Pâque représentait l'Agneau de Dieu sacrifié, et l'efficace de son sang versé ! Cette présentation de la gerbe des prémices constitue l'image, ou le type, de la résurrection du Seigneur Jésus. Il est ainsi « les prémices », le premier d'une série qui suivrait, à savoir ceux qui se sont endormis en Lui, mais aussi les prémices de ceux qui sont moralement ressuscités avec Lui (Colossiens 3 v.1), ce que la fête suivante, celle de la pentecôte, nous entretient !

On offrait le même jour à l'Éternel un agneau pour l'holocauste et une offrande de gâteau faite de fleur de farine pétrie à l'huile. Ceci est en relation directe avec la valeur de la personne du Seigneur Jésus.

Avec l'offrande de la gerbe des premiers fruits, il n'y avait donc pas de sacrifice pour le péché, ni de sacrifice de prospérité ! Mais c'est uniquement l'holocauste et l'offrande de gâteau qui accompagnait le tournoiement de la gerbe, offrande à Dieu !

Cette gerbe, démontrant le point de départ de la nouvelle création (une ère nouvelle fondée sur la résurrection de Christ), était présentée à Dieu pour Lui en faire voir tous les aspects de la perfection de Celui que la gloire de Dieu avait ressuscité (Romains 6 v.4) !

L'holocauste, ainsi que l'offrande de gâteau, offerts et les accompagnant le même jour (1^{er} jour de la semaine) mettent en relief le témoignage de la perfection du dévouement de lui-même, dans lequel Christ s'est offert lui-même dans sa vie et dans sa mort !

Ainsi, son offrande parfaite de lui-même accompagnait seule le tournoiement de l'offrande devant Dieu figurant la présentation à Dieu de celui qui était ressuscité sans avoir vu la corruption.

« ... selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais. ... » ([Jean 14 v.31](#))

« ... lequel Dieu a ressuscité, ayant délié les douleurs de la mort, puisqu'il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle. Car David dit de lui : « ... plus encore, ma chair aussi reposera en espérance ; car tu ne laisseras pas mon âme en hadès, et tu ne permettras pas que ton saint voie la corruption. ... ». ... touchant le patriarche David, et qu'il est mort, et qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est au milieu de nous jusqu'à ce jour. Étant donc prophète, et sachant que Dieu lui avait juré, avec serment, qu'il ferait asseoir quelqu'un suscité du fruit de ses reins, sur son trône, il a dit de la résurrection du Christ, en la prévoyant, qu'il n'a pas été laissé dans le hadès, et que sa chair non plus n'a pas vu la corruption. Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, ce dont nous, nous sommes tous témoins. » ([Actes 2 v.24-32](#))

« ... Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ... » ([Romains 6 v.4](#))

On notera qu'il ne pouvait être question ici de levain.

Le grain de blé (1*), la semence semée et la première gerbe élevée étaient, par nature, absolument exempts du péché (2*).

(1*) « ... À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ... » ([Jean 12 v.24](#))

(2*) « ... Celui qui n'a pas connu le péché ... » ([2 Corinthiens 5 v.21](#)) – « ... et il n'y a point de péché en lui. ... » ([1 Jean 3 v.5](#))

C'est à ce fait que se rattache l'Assemblée ; c'est sur ce fait qu'elle est fondée (1*), comme toute espérance, sur la résurrection ! (2*)

(1*) « ... sur ce roc je bâtirai mon assemblée ... » ([Matthieu 16 v.18](#))

(2*) Ceci est mis en évidence dans la fête suivante, clôturant la fête des semaines. C'est aussi la raison pour laquelle la fête de la gerbe des prémices et celle de la pentecôte, sont regroupées sous le titre de « fête des semaines » !

Il y a donc un lien entre la fête qui commence, et celle qui termine la fête des semaines !

Le péché et la mort étant entrés dans le monde, la résurrection est le seul chemin pour en sortir. Jésus seul pouvait présenter à Dieu une offrande pure et sans tache, qui délivrât l'homme du péché et de la mort.

La résurrection fut le témoignage et la puissance de l'acceptation de l'Assemblée, car Jésus, comme son représentant, avait porté ses péchés dans son corps sur le bois, et les avait ôtés ; ils n'étaient plus ; ils étaient pardonnés. Jésus ressuscita quitte de ces péchés.

« Il a été livré pour nos fautes, et **a été ressuscité** pour notre justification » (Romains 4 v.25)

La conséquence immédiate est que **nous avons la paix**.

La résurrection fut aussi **le commencement**, **la source** et **le caractère de la vie de l'Eglise**, comme elle fut la puissance dans laquelle Jésus accomplit tout ce qui assurait au Juif « les grâces assurées de David. » (Esaïe 55 v.3).

Par une **sacrificature perpétuelle** (*), **elle assurait la gloire à l'Eglise**, — **au pécheur appelé par grâce**.

(*) celle selon l'ordre de Melchisédec. « ... Melchisédec, ... n'ayant ni commencement de jours, ni fin de vie, mais assimilé au Fils de Dieu, demeure sacrificateur **à perpétuité**. ... Tu es sacrificateur **pour l'éternité**, selon l'ordre de Melchisédec ... » (Hébreux 7)

L'Eglise est ressuscitée avec Christ, toutes ses transgressions ayant été pardonnées.

4- La fête de la Pentecôte ou des premiers fruits – fin de la fête des semaines

« Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines ; elles seront complètes : vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et **vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle** ; vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; **vous les cuirez avec du levain** : ce sont **les premiers fruits à l'Éternel**. Et vous présenterez avec le pain **sept agneaux sans défaut**, âgés d'un an, et **un jeune taureau**, et **deux béliers** : **ils seront un holocauste à l'Éternel**, avec leur offrande de gâteau et leurs libations, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel. Et vous offrirez un bouc en **sacrifice pour le péché**, et **deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités** ; et le sacrificateur **les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée** devant l'Éternel, avec les deux agneaux : ils seront saints, consacrés à l'Éternel pour le sacrificateur. Et vous publierez **une convocation en ce même jour** ; ce sera pour vous **une sainte convocation** ; vous ne ferez aucune œuvre de service : C'est un statut perpétuel, dans toutes vos habitations, en vos générations. — Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. » (Lévitique 23 v.15-22)

En relation avec la résurrection et l'élévation de Christ, nous trouvons **la communication de la puissance nécessaire** pour jouir de ces choses et de toutes leurs conséquences, savoir **le don du Saint Esprit**.

Cela correspond en image au don de la loi, pendant la traversée du désert, après la rédemption hors d'Egypte.

Le lendemain (1*) du 7^{ème} sabbat, au 50^{ème} jour (2*) après la fête de la gerbe des prémices et associée à elle, on célébrait la fête de la pentecôte, celle des premiers fruits, lors de laquelle on présentait une offrande de gâteau nouvelle.

(1*) c'est aussi le 1^{er} jour de la semaine ! – (2*) « pentecôte » signifie 50^{ème} jour

« Vous apporterez de vos demeures deux pains pour en faire une offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine, vous le cuirez avec du levain, ce sont les premiers fruits à l'Eternel » ([verset 17](#)).

Ces pains-là devaient donc être pétris, non pas avec de l'huile comme lors de la fête de la gerbe des prémices, mais avec du levain ! Mais ce levain, image du péché, n'était plus actif après avoir été cuit, passé au four. C'est dans la 1^{ère} épître aux Corinthiens que l'on trouve le sens de cette image.

« ... c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité. » ([1 Corinthiens 5 v.8](#))

Il fallait aussi que ces 7 semaines soient complètes, l'ascension du Seigneur était nécessaire (1*), pour que notre bourgeoisie soit dans les cieux (2*), qui est aussi le lieu de la communion (3*) !

(1*) [Jean 20 v.17](#) – (2*) [Philippiens 3 v.20](#) – (3*) [Ephésiens 2 v.6](#) ainsi que toute l'épître.

C'est pourquoi Pierre, en parlant du don du Saint Esprit, présenté ici en type, dit : « Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez. » ([Actes 2 v.33](#))

Dans les directives données au sujet de l'offrande de gâteau, il est clairement spécifié que le gâteau ne pouvait contenir du levain, tout comme du miel.

« Aucune offrande de gâteau que vous présenterez à l'Éternel ne sera faite avec du levain ; car du levain et du miel, vous n'en ferez point fumer comme sacrifice par feu à l'Éternel. » ([Lévitique 2 v.11](#))

Mais cette directive se poursuit au sujet de l'offrande des prémices, l'offrande des premiers fruits, dont il est question dans la fête de la pentecôte, qui contenait du levain, cette offrande ne pouvait pas être brulée sur l'autel, en odeur agréable, bien que présentée et tournoyée devant l'Eternel !

« Pour l'offrande des prémices, vous les présenterez à l'Éternel ; mais ils ne seront point brûlés sur l'autel en odeur agréable. » ([Lévitique 2 v.12](#))

C'est au chapitre 2 des Actes des Apôtres que s'accomplit historiquement, ce que l'image de cette fête des premiers fruits représente. Cet accomplissement était intrinsèquement lié à celui de ce que l'image de la gerbe des prémices représente, à savoir la résurrection de Christ !

« Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu. Et il se fit tout à coup du ciel un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit

toute la maison où ils étaient assis. Et il leur apparut des langues divisées, comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer. ([Actes 2 v.1-4](#))

C'est aussi au « [jour de la Pentecôte](#) » (*), que l'Eglise fut, pour la première fois, **formellement rassemblée**, en tant que « [Corps de Christ](#) » ; et quoique les opérations de l'Esprit aient continué ce rassemblement jusqu'à nos jours, elles portent toujours le même caractère.

(*) Soit exactement 7 semaines après la résurrection du Seigneur Jésus, qui a eu lieu le 1^{er} jour de la semaine qui a suivi le sabbat passé dans le tombeau !

Ainsi, de même que Christ sacrifié nous a été présenté en figure dans la Pâque, Christ ressuscité et élevé sans souillure, devant Dieu dans la gloire, dans la gerbe des premiers fruits, accompagnée d'un holocauste et d'un sacrifice de gâteau sans levain.

Ainsi aussi, nous trouvons maintenant, en **conséquence** et en relation directe avec ce qui précède, que **l'action vivifiante du Saint Esprit** nous rassemble, mais aussi que **les prémices de la nouvelle création** formées ainsi, reste mêlées avec du levain, en rappelant cependant que **ce levain a été rendu inactif**, par **la cuisson** de ces pains.

Dans l'œuvre que **le Saint Esprit produit**, il reste autre chose que lui-même : bien que cuit, il y reste la trace **de la présence du levain**, et par conséquent, **quoique offerte à l'Eternel**, et **bien qu'elle soit tournoyée**, **l'offrande ne pouvait être brûlée sur l'autel en agréable odeur**.

Telle est la différence essentielle entre l'Eglise et Christ.

Christ est **parfait de toute manière**, et dans son sacrifice, fait par feu, **une odeur agréable**, **beauté et perfection sans mélange**, **propre à être présenté à Dieu**, **selon la sainteté de son jugement**. L'Eglise aussi, **par l'opération du Saint Esprit**, est **offerte à Dieu** ; mais quelle que soit l'étendue des bénédictions dont elle est comblée, **elle renferme encore du levain** « **le levain de malice et de méchanceté** » (*), en conséquence de quoi, **elle ne peut être offerte en agréable odeur en offrande faite par feu à l'Eternel**.

(*) [1 Corinthiens 5 v.8](#)

Tel est donc, maintenant encore, le caractère de l'Eglise, présentée en elle-même à Dieu.

Les fruits de l'Esprit en elle sont sans aucun doute **agréables à Dieu**, **un parfum de bonne odeur** ; **la chair**, énergie du vieil homme (*), par la puissance du Saint Esprit, **peut être soumise et mortifiée**. **Ces fruits bénis de l'Esprit**, contre lesquels il n'y a pas de loi, **peuvent être agréés de Dieu**, **comme le résultat en nous** et **pour sa gloire**, **de la semence de sa grâce**, et cela d'autant plus qu'ils sont produits dans un pareil terrain ; **toutefois, étant offerts à Dieu en eux-mêmes**, **ces fruits gardent le goût de la pâte, mélangée au levain, avant d'être cuites !**

(*) ce qu'est le croyant en tant qu'homme naturel, descendant d'Adam, en opposition avec le « nouvel homme » être moral qui a pris vie, lors de la nouvelle naissance.

« Et vous offrirez un bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités ; et le sacrificateur les tournoiera avec le pain des premiers fruits, en offrande tournoyée devant l'Éternel, avec les deux agneaux : ils seront saints, consacrés à l'Éternel pour le sacrificateur. » ([Lévitique 23 v.19-20](#))

Mais Dieu, dans l'ordonnance, pourvoyait d'une manière remarquable à cette infirmité, il ordonne un sacrifice pour le péché, offert et tournoyé avec les pains levés !

Comme l'offrande de Christ était présentée dans sa pureté propre, et pouvait être un parfum de bonne odeur, ainsi aussi les pains levés étaient acceptés en vertu de ce qui les accompagnait, c'est-à-dire du sacrifice pour le péché, qui subvenait pour ainsi dire, et suppléait à la présence du levain.

Un sacrifice de prospérité accompagnait aussi l'offrande, parce que la joie et la communion de l'Eglise par l'Esprit y sont associées.

Toute la dispensation actuelle porte le caractère de cette fête.

La Pâque et les Pains sans levain se rattachent au repos (sabbat). La Gerbe des prémices se rattache aux offrandes parfaites qui l'accompagnent. Les Pains levés qui la suivent, se rattachent au sacrifice pour le péché qu'ils rendaient nécessaire, et au sacrifice de communion qui en était le résultat et qui était encore caractérisé par le levain qui était là.

L'œuvre de Christ pour le repos, et le rassemblement et l'état de l'Eglise auxquels répond le sacrifice pour le péché, sont mis ainsi clairement et distinctement en évidence.

La moisson, qui n'est pas une fête

« Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson ; tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. » ([Lévitique 23 v.22](#))

Ce verset 22 fait allusion à la moisson. « La moisson » embrassait des choses célestes, le froment qui devait être recueilli dans son grenier. Sa position dépassait les choses terrestres, car Christ, lui, était sorti des choses terrestres pour aller dans le ciel.

La condition toute entière et les circonstances dans lesquelles l'Eglise se trouve, quoiqu'elle soit sous l'action de l'Esprit de Dieu manifestée sur la terre, n'appartenaient pas aux choses célestes : c'était toujours le pain levé.

La moisson se rattachait proprement à la gerbe tournoyée, à la résurrection, et elle est passée sous silence en tant que fête, parce que l'Eglise ressuscitée sera associée à Christ dans la gloire céleste. Toutefois il est fait allusion à la moisson, non par le moyen d'une fête, ou d'une partie d'une fête, mais par un fait qui s'y rattache. La moisson ne dépouillait pas, et, selon le dessein de Dieu, ne devait pas dépouiller entièrement le champ. Les bouts du champ n'étaient, ne devaient pas être moissonnés ; les épis qui restaient ne devaient pas être glanés : ils restaient dans le champ, après la moisson, des épis qui, quoique n'étant pas recueillis dans le grenier, étaient cependant du froment ; et il n'est question ici que de froment, et il

n'est fait aucune mention de l'ivraie. Cela signifie que la miséricorde de Dieu se manifestera encore par le moyen de l'Évangile du Royaume (*). Ce sera le cas, par exemple, des enfants en bas âge des incrédules, lors de la venue du Seigneur Jésus pour enlever les siens, il leur sera donné d'entendre et de croire à l'Évangile du Royaume, dès qu'ils auront atteint l'âge de la responsabilité, contrairement à leur parents qui croiront au mensonge ([voir 2 Thessaloniens 2 v.11](#)) !

(*) Il est important de bien faire la différence entre l'Évangile de la grâce et celui du Royaume. Sur ce sujet voir le [message n°2](#) intitulé « [L'importance de faire la différence entre l'Évangile de la grâce & l'Évangile du royaume.](#) » et dont l'adresse est : http://msgfacebook.beauport.eu/Messages/MSG_0002.html

Après ces choses, à savoir ce qui prend fin à l'enlèvement de l'Église, corps de Christ, nous sommes ramenés au cours des choses terrestres. Un temps devait s'écouler après la période non mentionnée des choses célestes, et avant que l'époque soit là pour revenir aux conseils divins qui se rapportaient proprement à la terre. Les premiers fruits caractérisent toute l'époque, et quant à la moisson il n'en est question qu'en passant pour dire qu'elle ne dépouillait pas entièrement le champ.

5- La fête des trompettes ou fête du Jubilé

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : [Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation](#) ; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. » ([Lévitique 23 v.23-25](#))

Le verset 23 amène, comme accompagnant le commencement du septième mois, une **sainte convocation**, [un mémorial de jubilation](#), [un jour de joie](#) et [de repos](#). C'est le début de l'année civile, comme la Pâque se célébrait le 14^{ème} jour du premier mois de l'année religieuse. On s'y souvenait de l'Éternel. C'était le caractère de la fête : — c'était un **mémorial**.

La fête se célébrait quand la lune commençait de nouveau à recevoir la lumière du soleil, quoique faiblement encore et ayant été jusqu'ici obscurcie. Quand les autres pensées ont passé, le mémorial du Seigneur prend de la puissance.

« Et au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez [une sainte convocation](#) ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; ce sera pour vous [le jour du son éclatant des trompettes](#) (*). » ([Nombres 29 v.1](#))

(*) L'expression « sonner de la trompette » est une image de l'action de la parole de Dieu, comme nous le trouvons au livre des Nombres ([Nombres 10 v.1-10](#)), c'est le moyen donné de Dieu à son peuple pour l'appeler ou rappeler à faire une chose ordonnée par Lui.

Les trompettes se faisaient aussi entendre à d'autres époques, comme mémorial devant le Seigneur ; mais **cette fête-ci était elle-même la fête de mémorial** : [les trompettes caractérisaient l'objet même de la fête](#). Après un temps assez long, la Parole se fait entendre parmi

le Peuple, l'Évangile du Royaume est annoncé, et ainsi le « son de ces trompettes », se traduit par l'action de cette Parole.

Cette fête avait lieu à la réapparition de la lune (*) et **non pas à celle du soleil de justice**, qui se manifestera à la venue du Seigneur Jésus pour régner et juger ! Jusqu'au temps figuré par cette fête, **la lune avait été éclipsée**, maintenant elle reparait éclairée par le soleil de justice lui-même, dont elle reflète les rayons, toute oubliée qu'elle eût été, au moins par l'homme dans son orgueil.

(*) le calendrier juif est basé sur le cycle lunaire, chaque mois commence à la nouvelle lune. Et il est à noter que la lune est une image du témoignage de la lumière divine, reflet de la lumière du soleil.

« Sonnez de la trompette à la nouvelle lune, au temps fixé, **au jour de notre fête ...** » ([Psaume 81 v.3](#))

C'est à partir de cette fête que l'Éternel se souvient de son peuple terrestre, et se constitue son résidu, pour qu'au 10^{ème} jour conduisant à la fête suivante, celle des propitiations, in fine entrer dans la dernière de ces fêtes, celle des Tabernacles !

La trompette se faisait entendre à la nouvelle lune, au jour solennel de la fête, réalisant ces paroles : « ... Sion a dit : L'Éternel m'a abandonnée, et le Seigneur m'a oubliée ! Une femme oubliera-t-elle son nourrisson, pour ne pas avoir compassion du fruit de son ventre ? **Même celles-là oublieront ; ... mais moi, je ne t'oublierai pas.** Voici, **je t'ai gravée sur les paumes de mes mains** ; tes murs sont continuellement devant moi. » ([Esaïe 49 v.14-16](#)) « ... celui qui garde Israël ne sommeillera pas, et ne dormira pas. » ([Psaume 121 v.4](#))

Le retour des juifs en Palestine en 1948 n'a **pas eu lieu par l'action de la Parole de Dieu**, l'effet de la « trompette » dont nous parlons. C'est après que tous les effets de la fête de la Pentecôte, la constitution de l'Église, Corps de Christ, aient pris fin, laissant les coins de champs pour la glanure, que commence cette fête des trompettes. **L'Église étant encore présente sur la terre, il n'est pas possible que commence cette fête des trompettes !**

Il s'agit ici, après l'enlèvement de l'Église, d'un réveil spirituel, par lequel Dieu reprend ses relations avec son peuple, relation interrompue depuis le rejet de la personne du Seigneur Jésus !

Quand la fête des trompettes s'accomplira, Dieu agira, le peuple entendra de nouveau la parole de Dieu.

6- La fête du grand jour de l'expiation ou des propitiations

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : De même, **le dixième jour de ce septième mois, c'est le jour des propitiations** : ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car **c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous**, devant l'Éternel, votre Dieu. Car toute âme qui ne s'affligera pas en ce même jour, sera retranchée de ses peuples. Et toute âme qui fera une œuvre quelconque en ce même jour, cette âme, je la ferai

périr du milieu de son peuple. Vous ne ferez aucune œuvre : c'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations. C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième jour du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat. » ([Lévitique 23 v.26-32](#))

L'appel général et public étant fait, le jour des propitiations arrive pour Israël, où chacun de ceux du peuple est appelé à passer par une humiliation personnelle, qui, dans son caractère, était une mise à part pour Dieu.

N.B. « propitiation » veut dire « couvrir », **le fait d'avoir péché** (péché confessé) était couvert devant Dieu par le sang de Christ.

Cette fête fait appel aux instructions données en [Lévitique 16](#). Il y est question de 2 boucs. L'un était offert en sacrifice pour le péché, et dont le sang était porté devant Dieu, déposé sur le propitiatoire, le couvercle posé sur l'arche. L'autre sur la tête duquel les péchés du peuple de toute l'année étaient transférés symboliquement par le souverain sacrificateur qui posait ses deux mains sur la tête de ce bouc, qui emporte ce fardeau loin dans le désert ! Ceci devait se répéter chaque année, à cette date, sous l'Ancienne Alliance, ce que rappelle Hébreux, parlant du lieu très saint où se trouvait l'arche recouverte de son propitiatoire : « ... mais, dans le second, le seul souverain sacrificateur, une fois l'an, non sans du sang qu'il offre pour lui-même et pour les fautes du peuple, l'Esprit Saint indiquant ceci : le chemin des lieux saints n'a pas encore été manifesté, tandis que le premier tabernacle a encore sa place, lequel est une figure pour le temps présent, dans lequel sont offerts des dons et des sacrifices qui ne peuvent pas rendre parfait quant à la conscience celui qui rend le culte, culte qui consiste seulement en viandes, en breuvages, en diverses ablutions, ordonnances charnelles imposées **jusqu'au temps du redressement**. ... » ([Hébreux 9 v.7-10](#))

C'était un jour auquel **les Israélites devaient affliger leurs âmes**, et **s'abstenir de toute occupation mondaine** : « **Vous ne ferez aucune œuvre** ». **Toute âme qui ne s'affligeait pas devait être retranchée**, et il en sera ainsi, en effet, quand ce jour viendra pour Israël.

Les prophètes appelés « les petits (*) prophètes » font la description des faits prophétiques devant encore s'accomplir.

(*) petit par la longueur de leur livre, et pas petit par leur contenu !

« Et je laisserai au milieu de toi un **peuple affligé et abaissé**, et **ils se confieront au nom de l'Éternel**. » ([Sophonie 3 v.12](#)).

« Sonnez de la trompette en Sion, sonnez avec éclat dans ma sainte montagne ! Que tous les habitants du pays tremblent, car le jour de l'Éternel vient ; car il est proche, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuées et d'épaisses ténèbres : c'est comme l'aube qui s'étend sur les montagnes, — un peuple nombreux et fort, tel qu'il n'y en eut jamais, et qu'après lui, il n'y en aura point jusqu'aux années des générations et des générations. ... Devant lui un feu dévore, et une flamme brûle après lui ... l'Éternel fait entendre sa voix devant son armée, car son camp est très-grand, car l'exécuteur de sa parole est puissant ; parce que le jour de

l'Éternel est grand et fort terrible ; et qui peut le supporter ? ... Ainsi, encore maintenant, dit l'Éternel, revenez à moi de tout votre cœur, avec jeûne, et avec pleurs, et avec deuil et déchirez vos cœurs et non vos vêtements, et revenez à l'Éternel, votre Dieu ; car il est plein de grâce et miséricordieux, lent à la colère et grand en bonté, et il se repent du mal dont il a menacé. Qui sait ? il reviendra et se repentira et laissera après lui une bénédiction, une offrande et une libation à l'Éternel, votre Dieu. ... Sonnez de la trompette en Sion, sanctifiez un jeûne, convoquez une assemblée solennelle ; assemblez le peuple, sanctifiez la congrégation, réunissez les anciens, assemblez les enfants et ceux qui têtent les mamelles ... que les sacrificateurs, les serviteurs de l'Éternel, pleurent entre le portique et l'autel, et qu'ils disent : Épargne ton peuple, ô Éternel, et ne livre pas ton héritage à l'opprobre, ... Alors l'Éternel sera jaloux pour son pays, et aura pitié de son peuple. Et l'Éternel répondra et dira à son peuple : Voici, je vous envoie le blé, et le moût, et l'huile, et vous en serez rassasiés ... » ([Joël 2](#))

C'est lors de l'accomplissement de la prophétie contenue dans cette fête à l'Éternel que le résidu du peuple, ceux qui croiront à l'Évangile du Royaume, s'exprimeront en ces termes : **« Quelles sont ces blessures à tes mains ? Et il dira : Celles dont j'ai été blessé dans la maison de mes amis. »** ([Zacharie 13 v.6](#))

Aussi le prophète Esaïe au chapitre 53 décrit Israël, reconnaissant hautement la valeur de l'œuvre qui a fait la paix **pour ceux qui menaient deuil** :

« ... Certainement, lui, a porté nos langueurs, et s'est chargé de nos douleurs ; et nous, nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé ; mais il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités ; **le châtement de notre paix a été sur lui, et par ses meurtrissures nous sommes guéris.** Nous avons tous été errants comme des brebis, nous nous sommes tournés chacun vers son propre chemin, et l'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été opprimé et affligé, et il n'a pas ouvert sa bouche. Il a été amené comme un agneau à la boucherie, et a été comme une brebis muette devant ceux qui la tondent ; et il n'a pas ouvert sa bouche. Il est ôté de l'angoisse et du jugement ; et sa génération, qui la racontera ? Car il a été retranché de la terre des vivants ; **à cause de la transgression de mon peuple, lui, a été frappé.** Et on lui donna son sépulcre avec les méchants ; mais il a été avec le riche dans sa mort, parce qu'il n'avait fait aucune violence, et qu'il n'y avait pas de fraude dans sa bouche. Mais il plut à l'Éternel de le meurtrir ; il l'a soumis à la souffrance. **S'il livre son âme en sacrifice pour le péché, il verra une semence ;** il prolongera ses jours, et le plaisir de l'Éternel prospérera en sa main. **Il verra du fruit du travail de son âme, et sera satisfait.** Par sa connaissance mon serviteur juste enseignera la justice à plusieurs, et **lui, il portera leurs iniquités.** C'est pourquoi je lui assignerai une part avec les grands, et il partagera le butin avec les forts, parce qu'il aura livré son âme à la mort, et qu'il aura été compté parmi les transgresseurs, et qu'il a porté le péché de plusieurs, et qu'il a intercédé pour les transgresseurs. » ([Esaïe 53 v.4-12](#))

Ces deux fêtes des trompettes et des propitiations **sont encore à venir** ; ce sont des ordonnances pour Israël, dont l'accomplissement anti-typique aura lieu plus tard, après que la

période accordée d'une manière spéciale à l'Eglise, rassemblée par l'Esprit comme un pain levé des premiers fruits tournoyé devant l'Eternel, sera écoulee.

7- La fête des tabernacles

Le jour du retentissement de la trompette et le jour de l'expiation, — ce jour d'humiliation et d'affliction pour Israël, — sont suivis, après l'intervalle parfait de deux fois sept jours, par la sainte convocation de la Fêtes des Tabernacles, à laquelle tous les enfants d'Israël devaient se présenter : — c'était « la grande assemblée ».

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des tabernacles se célébrera à l'Éternel pendant sept jours. Le premier jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service. Pendant sept jours vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu ; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu : c'est une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune œuvre de service.

Ce sont là les jours solennels de l'Éternel, que vous publierez, de saintes convocations, afin de présenter des sacrifices faits par feu à l'Éternel, des holocaustes, et des offrandes de gâteau, des sacrifices, et des libations, chaque jour ce qui est établi pour ce jour, outre les sabbats de l'Éternel, et outre vos dons, et outre tous vos vœux, et outre toutes vos offrandes volontaires que vous donnerez à l'Éternel. Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours : le premier jour il y aura repos, et le huitième jour il y aura repos. Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; c'est un statut perpétuel, en vos générations : vous la célébrerez le septième mois. **Vous habiterez sept jours dans des tabernacles** ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et Moïse dit aux fils d'Israël les jours solennels de l'Éternel. » ([Lévitique 23 v.33-44](#))

Quelques détails remarquables se rattachent à cette fête. Elle est appelée une assemblée solennelle (*) !

(*) Expression spéciale peu utilisée et en lien avec cette fête : Lévitique 23 v.36 ; Néhémie 8 v.18 et indirectement en Joël 1 v.14 & 2 v.15.

La fête des Tabernacles était la dernière grande fête de l'année.

Ce fut à l'occasion de cette fête qu'eût lieu la dédicace du temple de Salomon, au 7^{ème} mois ([1 Rois 8 v.2](#)) lorsque « le roi, tourna sa face, et bénit toute la congrégation assemblée d'Israël » ([2 Chroniques 6 v.3](#) & [1 Rois 8 v.14](#)), après que le Dieu d'Israël eut accompli de sa main, ce qu'il avait dit de sa bouche à David, et que la gloire de l'Eternel eut rempli la maison de Dieu.

Ce fut à **l'occasion de cette fête** que les enfants d'Israël furent rassemblés **sous Néhémie**, après qu'ils eurent été ramenés dans leur pays après la captivité de Babylone. ([Néhémie 8 v.13-18](#))

Ce fut encore **à la même occasion** que les **frères de Jésus l'engagèrent à se montrer au monde** ; mais son temps n'était pas encore venu, quoique leur temps fut toujours prêt et il ne monta pas alors à la fête ([Jean 7 v.2-6](#)).

C'était **le rassemblement final de toute la congrégation d'Israël**.

Un autre détail remarquable, dans la fête des Tabernacles, c'est qu'il y avait **un huitième jour**, ou, comme nous dirions, **un premier jour de la semaine, ce qui n'avait pas lieu aux autres fêtes**. Il en est fait mention au [verset 39](#), après la récapitulation des fêtes que nous venons de passer en revue ; et il est dit, pour que nous le remarquions, que **la fête devait être célébrée après qu'on avait recueilli le fruit du pays**.

De plus, tous ceux qui seraient nés d'entre les Israélites devaient demeurer dans des tentes, **en témoignage de ce qu'ils avaient été appelés à demeurer comme des pèlerins dans des tentes, sous la protection du Seigneur, dans une terre déserte et sans abri**.

C'était **la fête de la rentrée de la récolte** ; et « **le huitième jour** » est, comme nous l'avons vu, le premier jour de la semaine, **le jour de la résurrection**.

Les Israélites devaient se réjouir devant l'Eternel pendant sept jours ; c'était la part qui leur revenait dans leur repos ; mais **le huitième jour** était **le jour de l'assemblée solennelle**, « **la grande journée de la Fête** ».

« Et en **la dernière journée, (*) la grande journée de la fête**, Jésus se tint là et cria, disant : **Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Celui qui croit en moi**, selon ce qu'a dit l'écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre. (Or **il disait cela de l'Esprit** qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié)» ([Jean 7 v.37-39](#))

(*) le 8^{ème} jour

L'introduction de l'Eglise ressuscitée, sa relation particulière avec **le repos qui reste pour le peuple de Dieu, se lient**, sans doute, **à ce jour-là**. Ce que le Seigneur dit à l'occasion de cette « grande journée de la fête », établit et confirme ce fait. « En **la dernière journée**, la grande journée de la fête ». Bien qu'il n'ait pas voulu s'y montrer au monde, il y va d'une manière discrète pour s'écrier : « **Si quelqu'un a soif**, qu'il vienne à moi et qu'il boive. **Celui qui croit en moi**, selon ce qu'a dit l'écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre. (Or **il disait cela de l'Esprit** qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en Lui) ».

Ce passage nous présente, en premier lieu, **l'admission des nations** : « **Si quelqu'un a soif** » ; puis **le don du Saint Esprit, ce témoin des choses célestes**, duquel découlent les eaux rafraîchissantes de la divine connaissance et de la grâce ; **ce témoin de ce qui a été établi, lorsque Jésus, en montant au ciel, a été glorifié, et dont le Saint Esprit, venant du ciel, rend témoignage**.

« ... tous ils ont bu le même breuvage spirituel, car ils buvaient d'un rocher spirituel qui les suivait : et le rocher était le Christ. » (1 Corinthiens 10 v.4)

Par ces paroles « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive », le Seigneur fait sans doute allusion au rocher du désert.

C'était lorsqu'Israël, sorti du désert, serait entré dans le pays, qu'il devait célébrer la fête des Tabernacles. Jésus n'était pas encore manifesté au monde, et ne devait pas l'être avant d'être glorifié.

NB. La fête des tabernacles est une image prophétique du Règne Millénaire, précédé de la venue en gloire et en jugement du Seigneur Jésus. (Voir [Luc 17 v.24-37](#) & [Apocalypse 19 v.11-18](#)). Mais il faut avant cela qu'il aille à la croix, et qu'il ressuscite, et soit glorifié dans le ciel.

En attendant, les saints altérés se trouvaient dans le désert, « dans une terre déserte et aride, où il n'y avait point d'eau » ([Psaume 63 v.1](#)), attendant de voir la gloire qui leur apporterait le repos, — ce premier jour de la semaine nouvelle et éternelle, alors que Jésus apparaîtrait.

Mais, de chacun d'eux découleraient des fleuves d'eau vive ; l'âme de chacun d'eux, par le Saint Esprit demeurant en lui, deviendrait le moyen d'une bénédiction sans bornes ; chacun de ceux qui autrefois étaient altérés, serait une source de bénédiction pour d'autres.

Ce n'est pas seulement que le croyant serait né du Saint Esprit, ou que le Saint Esprit demeurerait en lui, comme une source jaillissant en vie éternelle, mais de plus de son âme découlerait un fleuve de choses spirituelles et célestes, toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ (voir [Ephésiens 1 v.3](#)).

Pourquoi l'Écriture dit « ... couleront de son ventre ... » ?

Parce qu'il n'est pas seulement question d'un don (1*) qui est fait à celui qui croit, mais bien des affections de l'âme, divinement renouvelée lors de sa nouvelle naissance. L'homme qui a ainsi reçu l'Esprit, est alors rendu capable, par la seule puissance de cet Esprit, à la fois de posséder et de communiquer ces joies célestes, d'en jouir, de les faire connaître. Et c'est en attendant que cela se réalise à la huitième et grande journée de la fête (2*), quand Jésus, après s'être caché pendant si longtemps (3*), et avoir fait les choses comme en secret, serait manifesté au monde.

(1*) car là même où le don existait, Jésus pouvait toujours dire « Je ne vous connais pas » (voir [Nombres 24 v.1-4](#) ; [Matthieu 7 v.22-23](#) ; [1 Corinthiens 13 v.1-3](#))

(2*) celle de la Pentecôte ou des premiers fruits

(3*) l'ère actuelle de la grâce, durant laquelle le Saint Esprit travaille à l'édification de l'Église, Corps de Christ.

Hormis la similitude avec la pentecôte d'Actes 2, commencement de l'ère de la grâce, la fête de la récolte ou de la pentecôte se rapporte à proprement parler à Israël, le peuple terrestre de Dieu, ramené du milieu de tous les peuples, hors du désert, au lieu du repos de Dieu, pour s'y réjouir, suite à l'appel fait lors de la fête des trompettes.

Mais cette fête nous ouvre une autre perspective, dans laquelle Israël et le monde auront sans doute leur part de bénédiction, mais dans laquelle les bénédictions découleront de sources plus élevées.

« Et il arrivera, en ce jour-là, que j'exaucerai, dit l'Éternel, j'exaucerai les cieux, et eux exauceront la terre, et la terre exaucera le froment et le moût et l'huile, et eux exauceront Jizreël (1*). Et je la sèmerai pour moi dans le pays, et **je ferai miséricorde à Lo-Rukhama (2*), et je dirai à Lo-Ammi (3*) : Tu es mon peuple**, et il me dira : Mon Dieu. » (Osée 2 v.21-23)

(1*) ce qui signifie « Dieu sème »

(2*) Lo-Rukhama signifie « elle n'a pas obtenu miséricorde. », voir [Osée 1 v.6](#)

(3*) Lo-Ammi signifie « pas mon peuple » [Osée 1 v.8-9](#)

C'est aussi ce que décrit cette citation du prophète Osée. Israël avait été infidèle, le summum ayant été la mise à mort de son Messie. Le prophète Ezéchiel décrit dans les chapitres 8 à 19, la gloire de l'Éternel qui quitte le temple (1*), la gloire s'en va progressivement : elle est d'abord sur le seuil de la maison ([Ezéchiel 10 v.18](#)), ensuite au-dessus de la porte orientale ([Ezéchiel 10 v.19](#)), ensuite elle monte au milieu de la ville pour se tenir sur la montagne qui est à l'orient de la ville ([Ezéchiel 11 v.23](#)), pour revenir dans les chapitres 40 à 48 (2*).

(1*) c'est ce qui correspond à Osée 1 « pas obtenu miséricorde » & « pas mon peuple »

(2*) c'est ce qui correspond à « je ferai miséricorde à Lo-Rukhama, et je dirai à Lo-Ammi: Tu es mon peuple » de Osée 2

On entre ainsi dans ce que représente prophétiquement la fête des tabernacles, à savoir le Règne Millénaire, règne de justice et de paix. Tous ceux qui, parmi le peuple Israël, auront cru à l'Évangile du Royaume, constituent alors **le résidu auquel Dieu dira « je ferai miséricorde »** et aussi « **tu es mon peuple** ».

Alors les montagnes, recevant la pluie des bénédictions d'en haut, distribueront ces richesses par les vallées que le Seigneur aura formées et les plaines inférieures seront arrosées par la bonté et la gratuité que par elles-mêmes, dans leur position basse et éloignée, elles n'auraient jamais pu atteindre ou amener jusqu'à elles.

Bienheureux sera ce jour-là : — un jour d'union et de joie sans obstacle !

Toute cette création longtemps divisée, cette création, qui n'a jamais été véritablement unie dans la gloire, mais seulement dans la misère apportée par celui qui a souillé les cieux et qui a trompé et perdu l'homme sur la terre (*), sera réunie dans toutes ses parties en un tout complet, dans une bénédiction commune, bien coordonnée, en même temps qu'appropriée, à chaque partie !

(*) Voir [Romains 8 v.19-22](#) « ... **la vive attente de la création attend la révélation des fils de Dieu. Car la création a été assujettie à la vanité** (non de sa volonté, mais à cause de celui qui l'a assujettie), dans l'espérance que **la création elle-même aussi sera affranchie de la servitude de la corruption**, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Car nous savons que **toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu'à maintenant** ... »

Au-delà du règne de justice et de paix dans la 1^{ère} création

Tout cela est en relation avec une plénitude encore plus élevée : celle du Seigneur Jésus, qui est infinie ! La plénitude du Seigneur Jésus, la Parole devenue chair, venu des cieux, est descendu dans les parties les plus basses de la terre et est remonté là où il était auparavant, afin qu'il remplisse toutes choses.

« ... qu'il soit monté, qu'est-ce, sinon qu'il est aussi descendu dans les parties inférieures de la terre ? Celui qui est descendu est le même que celui qui est aussi monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplît toutes choses ... » ([Ephésiens 4 v.9-10](#))

Toutes choses, tant celles qui sont dans les cieux que celles qui sont sur la terre, seront réunies en un, sous la primauté de Celui en qui nous avons ainsi été faits héritiers, et en qui nous serons à la louange de sa gloire ; et dans une union parfaite, réfléchissant diversement sa gloire, nous contribuerons à la perfection du témoignage rendu à l'amour de Celui à qui toute cette gloire appartient.

« ... de réunir en un toutes choses dans le Christ, les choses qui sont dans les cieux et les choses qui sont sur la terre, en lui, en qui nous avons aussi été faits héritiers, ayant été prédestinés selon le propos de celui qui opère toutes choses selon le conseil de sa volonté, afin que nous soyons à la louange de sa gloire, nous qui avons espéré à l'avance dans le Christ ... » ([Ephésiens 1 v.10-12](#))

Toute la glorieuse excellence et tout le fruit du sang de l'Agneau, par lequel toutes ces choses auront été accomplies, seront mis en évidence, et seront exaltés par les rachetés émerveillés et remplis d'une éternelle gratitude.

Ce sang nous a lavés et nous a sauvés pour que nous puissions avoir communion avec le Très-Haut ; il a purifié l'héritage que nous avons souillé — et il a amené le repos de Dieu maintenant accompli dans l'amour et dans la paix.

Vous pouvez aussi trouver sur ce même sujet, et présenté d'une autre manière, dans la traduction en français d'une réunion tenue par Arend Remmers sur ce même sujet et intitulé : « [Les sept fêtes de Lévitique 23 ou L'histoire du monde selon le plan de Dieu](#) »
Et aussi une méditation de G.André, intitulée : « [Les Sept Fêtes de l'Éternel](#) »